Meilleur projet « Europe »
Catégorie meilleur projet de développement durable agricole

Création d'une retenue collinaire.

M. PAYET Josian

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mesure «Retenues d'eau collinaires individuelles» dont l'objectif est de pallier le lourd handicap pluviométrique que connaissent certaines zones agricoles en créant de nouvelles capacités de stockage des eaux ruisselées, ensuite utilisées pour une petite irrigation d'appoint ou pour répondre aux besoins temporaires des éleveurs.

Contacts
Monsieur PAYET Josian
40 bis Grande Ferme
97418 La Plaine des Cafres
Tel : 06 92 67 36 94

Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Boulevard de la Providence
97400 SAINT DENIS
Tél. : 02 62 30 89 89

Il s'agit donc dans le cadre de cette mesure, de réaliser par terrassement une fosse, en recherchant un équilibre entre les déblais et les remblais. Elle est étanchée artificiellement (pose d'une géomembrane) et équipée d'un dispositif de vidange ainsi que d'un système de sécurité passive.

Le projet ici retenu est celui de M Payet Josian, éleveur allaitant sur la Plaine des Cafres. M Payet possède un troupeau de 25 vaches allaitantes sur 17 ha de prairie et 1ha de pomme de terre en fermage. La capacité de la retenue ici subventionnée est de 2 200m^3 et sert donc essentiellement aux besoins du troupeau.

M Payet s'engage dans le cadre de la réalisation de cet ouvrage à :

- utiliser l'eau de la réserve exclusivement à des fins agricoles pendant une période minimale de 10 ans, à compter de la date de remise de l'ouvrage ;
- ne pas céder l'ouvrage sans autorisation du Conseil Régional et reprendre les obligations liées à l'ouvrage par l'acquéreur ;
- à maintenir l'ouvrage en bon état et assurer son entretien ;
- appliquer les recommandations des personnes chargées de l'encadrement du programme de retenues d'eau, ainsi qu'à se soumettre au contrôle et à la surveillance des agents des services publics, notamment de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, en ce qui concerne la sécurité, l'hygiène publique, et le respect de la réglementation sur l'eau ;

Quelques indicateurs :
Augmentation du troupeau : de 14 à 25 VA
Capacité de la retenue : 2 200m^3
Un emploi consolidé et amélioration des conditions de travail de l'éleveur.

(Photo Région)

Coût total éligible : 38 713 €
Participation de l'Union Européenne : 19 267 € (FEOGA)

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne